

J'ENTREPRENDS A OUISTREHAM RIVA-BELLA

Ce dispositif d'aide est destiné à accompagner les futurs entrepreneurs ou les petites entreprises du territoire de Ouistreham Riva-Bella souhaitant développer leurs activités. En effet, soutenir les projets locaux globaux sur le périmètre de la ville, contribuer au développement de l'activité économique locale et de proximité est l'intérêt majeur de la ville au regard de sa politique de revitalisation commerciale des différents pôles.

Déroulement de la sélection :

Le candidat devra envoyer un dossier complet avant le 31 mars de chaque année soit par email à managercommerce@ville-ouistreham.fr soit par courrier à la Mairie de Ouistreham à l'attention de la Manager de commerce, 8, Place Albert Lemarignier 14150 Ouistreham Riva-Bella.

Le dossier sera lu par un agent de la commune afin de constater que ce dernier est conforme.

Dans le cas où le dossier est complet et rempli tous les prérequis indiqués ci-dessous, le candidat sera convié à une session de présentation de son projet en présence d'un Grand Jury composé d'élus, du conseil des sages, d'anciens commerçants, des commerçants/artisans/entrepreneur actuels de la commune entre le 17 et le 30 avril de la même année. Les candidats seront jugés sur la pertinence et la faisabilité du projet sur la commune de Ouistreham Riva-Bella.

Trois acteurs économiques se partageront la somme de 10 000€ de la manière suivante : le 1^{er} prix est de 5 000€, le second lauréat 3 000€ et de 2 000€ pour le troisième prix.

Le Grand Jury se réserve le droit d'attribuer la somme de 10 000€ à un seul projet pour l'année en fonction de sa pertinence.

Cette somme ne pourra être utilisée que pour le projet présenté et en aucun cas pour une autre action. La commune se réserve le droit d'un suivi auprès des entrepreneurs lauréats et de pouvoir récupérer ladite somme si celle-ci n'est pas consommée dans les 2ans suivant le versement sur le compte bancaire communiqué à cet effet. Le versement de la somme aura lieu dans le mois qui suit la notification par courrier à l'intéressé et après une remise officielle.

Cette somme ne pourra être utilisée que pour le projet présenté et en aucun cas pour une autre action. La commune se réserve le droit d'un suivi auprès des entrepreneurs lauréats.

Le candidat doit remplir le ou les prérequis ci-dessous :

- En phase de création, de reprise, de développement d'une activité commerciale, artisanale, libérale dont le siège social se situe à Ouistreham Riva-Bella,
- Indépendant ou franchisé,
- Les acteurs économiques de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 millions d'euros, soit des TPE,
- Les acteurs économiques ayant leur siège social ou souhaitant développer une activité à Ouistreham Riva-Bella,
- Les acteurs économiques à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Les candidatures non éligibles :

- Les SCI
- Les entreprises de plus de 10 salariés

Les éléments à fournir :

- La fiche d'inscription complétée à remettre à la mairie de Ouistreham Riva-Bella avant le vendredi 31 mars 16h00.
- Un business plan comprenant au moins la présentation du projet, une étude de marché et un budget
- Le résultat prévisionnel
- Tout autre document jugé nécessaire par le candidat

Aucun dossier non complet ne sera présenté au Grand Jury